Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_16-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 25 Septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 30

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUI, THOMAS, CARTA, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL *(pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI)*, Monsieur AUDIN *(pouvoir à Madame MOHAMED)*, Monsieur LEFEBVRE *(pouvoir à Monsieur COTTON)*, Madame DUFOUR-MALLE *(pouvoir à Madame RYSPERT)*, Monsieur HOCHART *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 16 : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE CONDORCET. Attribution du Lot 9 : VRD/Espaces Verts.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (*NPRNU*), la Ville de Denain conduit actuellement la phase opérationnelle la rénovation du quartier du Nouveau Monde. Cette opération prévoit notamment la construction, au cœur de l'îlot Basly, d'un équipement structurant : la nouvelle école Condorcet.

Le projet et sa programmation ont été approuvés par le Conseil Municipal par délibérations n° 14 du 13 décembre 2023 et n° 14 du 13 juin 2024. Ces délibérations prévoient la construction d'une école maternelle de huit classes, intégrant la possibilité de réaliser une extension de 3 classes supplémentaires et l'aménagement d'une cour *« oasis »*.

L'école lauréate de l'appel à projet Quartiers Résilients, vise l'exemplarité en matière de développement durable par l'obtention d'une certification et d'une labellisation (*Bâtiment à Haute Qualité environnementale « HQE Bâtiment durable » ; Bâtiment Biosourcé -Niveau 2*).

Suite aux études d'Avant-Projet Définitif (*APD*), la maîtrise d'œuvre s'est engagée sur un coût global prévisionnel des travaux de 6 410 505,62 € HT (*sur une date de valeur au mois d'octobre 2025*). L'APD a été validé par le Conseil Municipal par délibération n° 9 du 9 octobre 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_16-DE

Afin de réaliser cet équipement, une première procédure formalisée a été lancée le 17 octobre 2025 pour retenir les entreprises de travaux. A l'issue de cette consultation, le Conseil Municipal a validé par délibération n° 8 du 19 décembre 2025 et a attribué huit des neuf lots de travaux :

- Lot n° 1 - Clos-couvert *(Gros-œuvre - Charpente - Revêtement de façade - couverture - Menuiserie extérieures)* ;
- Lot n° 2 - Plâtrerie - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures ;
- Lot n° 3 - Carrelage ;
- Lot n° 4 - Peintures et sols collés ;
- Lot n° 5 - Ascenseur ;
- Lot n° 6 - Cuisine ;
- Lot n° 7 - Chauffage ventilation plomberie ;
- Lot n° 8 – Electricité.

Pour le lot 9 - VRD Espaces Verts, le Conseil Municipal a déclaré le lot sans suite, sur base de la décision de la Commission d'Appels d'Offres. Celle-ci avait estimé que l'application des critères de notation, fondée uniquement sur les éléments exigés dans le mémoire technique, ne permettait pas de garantir que les offres reçues répondaient de manière satisfaisante aux besoins spécifiques du chantier ni de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Depuis lors, les travaux de gros œuvre de la future école Condorcet ont débuté le 26 janvier 2026. Afin de ne pas compromettre le calendrier de l'opération, l'aménagement des espaces extérieurs devant démarrer en fin d'année 2026, il a été nécessaire de relancer une procédure de consultation pour le lot n° 9 - VRD - Espaces verts.

La maîtrise d'œuvre a retravaillé le dossier de consultation des entreprises en tenant compte des remarques de la CAO et du démarrage du chantier.

2 – LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE RELANCE DU LOT 9 – VRD/ESPACES VERTS.

A – Lancement d'un appel d'offre ouvert européen.

Le 11 mai 2026 une procédure formalisée a été lancée sur base d'un dossier de consultation remanié. L'Avis d'Appel Public à Concurrence pour le lot 9 – VRD/espaces verts a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (*JOUE*), au Bulletin Officiel des Marchés Publics (*BOAMP*) et sur le profil d'acheteur de la Ville de Denain.

La date limite de réception des offres initialement fixée au 11 juin 2026 a été prolongée au 26 août 2026 à 12h00.

La consultation a été menée selon la procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert européen conformément aux articles L.2124-1, L2124-2, L2113-6 et suivant, R.2124-1, 2 et 5 et R.2113-1 du Code de la Commande Publique *(CCP)*.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_16-DE

B – <u>Décomposition du marché</u>.

Le marché de relance du lot 9 - VRD – Espaces Verts est composé d'une unique tranche ferme, et réserve l'option pour la maîtrise d'ouvrage, de retenir lors de la notification du marché, 3 prestations supplémentaires éventuelles (*P.S.E*) :

- PSE 1 – Fourniture de végétaux persistants de force plus importante et habillage du mur de clôture par plantes grimpantes ;
- PSE 2 – Fourniture et pose d'une toiture végétalisée ;
- PSE 3 – Entretien supplémentaire de 2 ans des espaces verts (*N-2 et N-3*).

Conformément à l'article L.2112-1 du CCP, une clause d'insertion par l'activité économique oblige le titulaire de chaque lot à réaliser une action d'insertion qui permettra l'accès et le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'exécution de cette clause sera supervisée par la chargée de mission Clause Sociale de la CAPH dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (*PLIE*).

C – <u>Analyse des candidatures et des offres</u>.

Au terme du délai de consultation, 4 candidatures ont été reçues dans les délais.

Comme le prévoit le Code de la Commande Publique pour toute procédure formalisée, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 septembre 2026 à 14h30. Elle a analysé l'ensemble des offres proposées selon les critères de jugement des offres détaillés dans le Règlement de la Consultation.

Au terme de la séance, la Commission d'Appel d'Offres a pris la décision d'attribution suivante ***(5 Pour ; 0 Contre et 0 Abstention)*** :

Le lot 9 VRD – Espaces verts est attribué au groupement composé :

- de FRANCE ENVIRONNEMENT SAS (*mandataire*), ZA Les Marlières, 59710 AVELIN, SIRET : 393 374 061 00025 ;
- De la SAS SORRIAUX TP (*cotraitant 1*), 4bis rue de la Gare, 59198 HASPRES, SIRET : 588 800 128 00013.

■ Le lot 9 VRD – Espaces verts est attribué avec sa solution de base et des Prestations Supplémentaires Éventuelles n° 1 et 3, pour un montant total de 564 668,39 € HT, soit 677 602,07 € TTC, décomposé comme suit :

- Offre de base pour 555 594,21 € HT, soit 666 713,05 € TTC ;
- Prestation Supplémentaire Éventuelle n° 1 pour 4 167,33 € HT, soit 5 000,80 € TTC ;
- Prestation Supplémentaire Éventuelle n° 3 pour 4 906,85 € HT, soit 5 888,22 € TTC ;

■ Le marché prévoit la mise en œuvre d'une clause sociale, en réservant dans l'exécution du marché un nombre de 630 heures d'insertion par l'emploi.

L'ensemble des marchés de travaux attribués (*lot 1 à 9*) est de 6 482 546 € HT, soit 7 779 055,20 € TTC. Ce montant est cohérent avec l'estimation faite par la maîtrise d'œuvre en phase projet, soit 6 410 505,62 € HT (*valeur indice juin 2025*), soit une variation de +1,12%.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_16-DE

Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à signer le marché et tous les actes de passation, exécution et règlement qui découleront de ces marchés.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à signer les éventuelles modifications de marchés dans la limite de 5% du montant global de ces marchés.

- **D'IMPUTER** les dépenses aux crédits inscrits à l'Autorisation de Programme n° 2023-018-1 Equipements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.

Pour Extrait Conforme,

Par délégation du Maire

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Le Maire,

MAIRIE DE DUNKERQUE (Nord)

E. CHERRIER

A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....